

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES

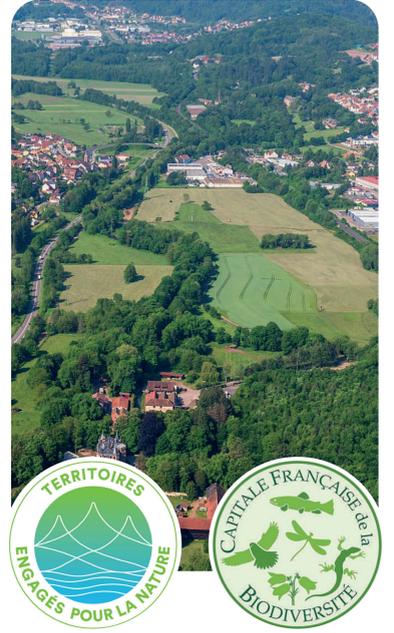
LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER, UN ATOUT À PRÉSERVER

Partout, les activités humaines entraînent une perte nette de biodiversité. Par exemple, près de 40 % des espèces d'oiseaux, 50 % de mammifères et 70 % d'amphibiens sont en régression et/ou ont disparu depuis 1970 en Alsace.

La vallée de la Bruche comprend à la fois des milieux naturels remarquables (réserve biologique, Natura 2000, zones humides, etc.) mais aussi une nature « ordinaire » autour des villes et villages. Pour enrayer la perte de biodiversité, il est fondamental

de préserver ces milieux et de conserver les connexions entre eux. C'est le rôle des corridors écologiques, tels que les cours d'eau, les lisières forestières ou les ceintures vertes autour des communes : ils permettent aux espèces de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie.

Une politique intercommunale ambitieuse en la matière, menée depuis plus de 30 ans a permis à la vallée de la Bruche d'être désignée « Capitale Française de la Biodiversité » en 2022.



LA POLITIQUE D'OUVERTURE PAYSAGÈRE

Depuis plus de 30 ans, l'action des 23 Associations Foncières Pastorales (AFP) du territoire a permis la réouverture des paysages de la vallée.

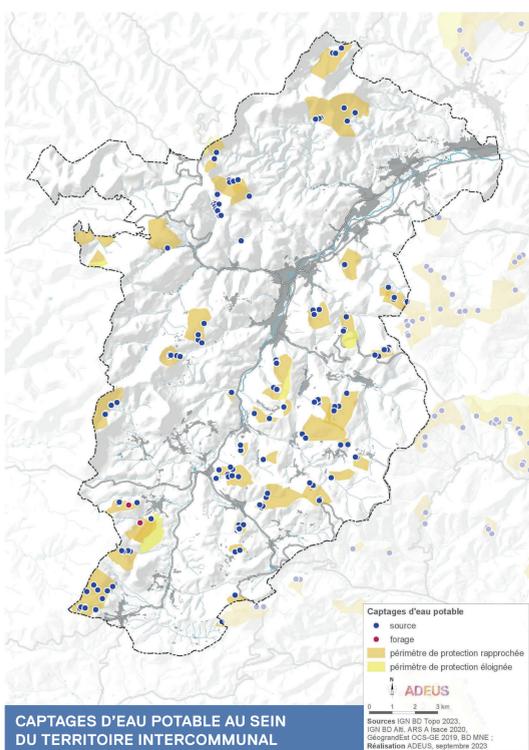
Aux vastes surfaces de résineux plantées dans les années 1970, a succédé une diversité retrouvée de milieux (prairies, vergers, haies, bosquets, etc.) formant une véritable mosaïque paysagère. Le travail des AFP a contribué à restaurer la biodiversité, soutenir l'activité agropastorale et valoriser le cadre de vie local.

Aujourd'hui, ces espaces restent particulièrement sensibles à la pression de l'urbanisation, qu'il convient de maîtriser, afin d'assurer leur pérennité.

LES RESSOURCES NATURELLES, ENTRE DIVERSIFICATION, DURABILITÉ ET SOBRIÉTÉ

Le territoire dispose de nombreuses ressources : le sol, l'eau, la forêt, etc. Face à la raréfaction des énergies fossiles et à la nécessité de diminuer les émissions de carbone, les territoires doivent baisser leurs consommations (sobriété), augmenter la part d'énergies renouvelables (EnR) et les diversifier.

La vallée de la Bruche reste très dépendante du bois-énergie, qui représente 92 % de la production d'EnR. Les autres énergies (hydroélectricité, éolien, solaire, etc.) ne représentent chacune que 1 à 3 % à ce jour.



L'EAU : UNE RESSOURCE VITALE ET FRAGILE

L'alimentation en eau potable de la vallée est quasi-exclusivement dépendante des sources, au nombre de 150 environ. Cette ressource est plus sensible aux périodes de sécheresses que la nappe phréatique en plaine. Pour sécuriser l'alimentation en eau, il est nécessaire d'adapter l'ensemble des politiques d'urbanisme et d'aménagement.

LES RISQUES NATURELS : S'ADAPTER AUX EFFETS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

La vallée de la Bruche est soumise à deux principaux risques naturels : les inondations de la Bruche et de ses affluents et les feux de forêts. La préservation des champs d'expansion de crues, l'augmentation de l'infiltration des eaux pluviales ou encore la préservation d'espaces naturels ouverts à proximité des lisières forestières contribuent à prévenir de ces risques.



La déminéralisation et la végétalisation de certains espaces publics permet en outre de limiter le réchauffement face aux canicules de plus en plus nombreuses.

COMMENT VOUS INFORMER ET PARTICIPER ?

UN SITE DÉDIÉ
SCANNEZ-MOI !



UNE ADRESSE MAIL :
plui@valleedelabruche.fr

LES PIÈCES DU DOSSIER DISPONIBLES EN FORMAT PAPIER DANS TOUTES LES MAIRIES ET EN LIGNE :
cc.valleedelabruche.fr



UN REGISTRE D'OBSERVATIONS DISPONIBLE DANS TOUTES LES MAIRIES

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE DANS TOUTES LES MAIRIES

